Protéger votre bien immobilier

Des assurances et des services adaptés pour les propriétaires d'immeubles

Multirisque Atouts Immeuble
Propriétaire Unique

OFFRE CITOYENNE

L'assurance Atouts immeuble protège votre bien immobilier

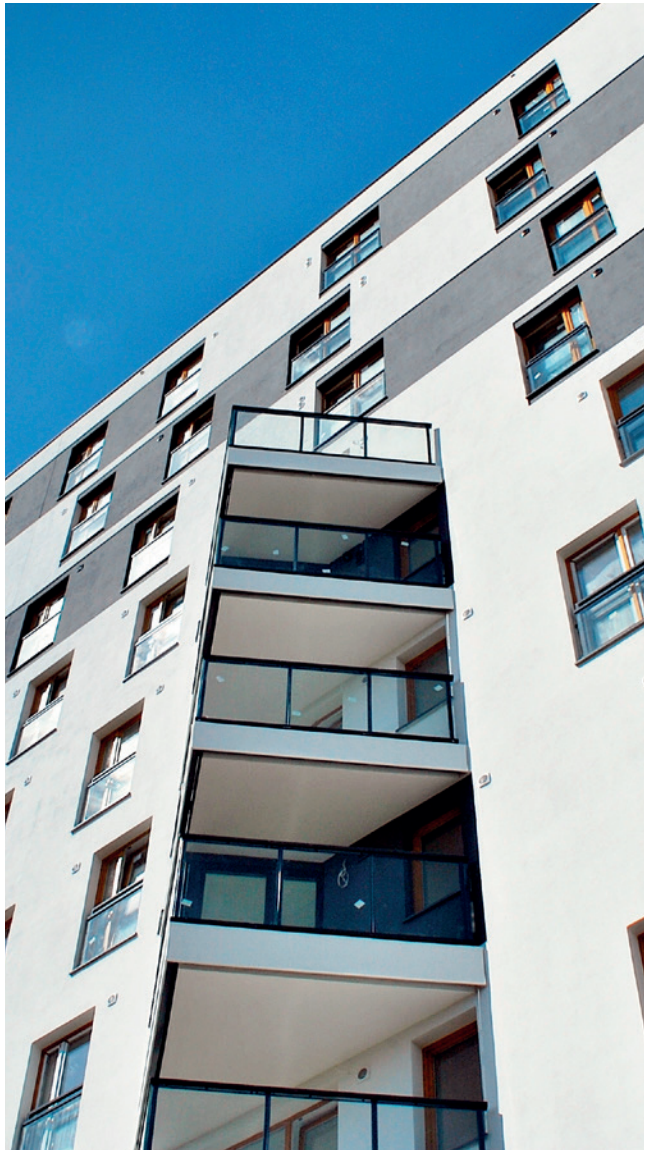

Le contrat Atouts Immeuble permet de garantir des immeubles à usage d'habitations, de bureaux, de commerces ou d'activités artisanales. C'est un contrat souple qui propose 4 formules : Incendie, Mini, Standard ou Étendue.

L'offre Atouts Immeuble en bref

Des garanties de base essentielles [1] :

- Incendie, événements climatiques.
- Catastrophes naturelles et technologiques.
- Dégâts des eaux (dont canalisations enterrées et refoulement d'égouts).
- Vol et vandalisme.
- Bris de glace.
- Dommages électriques.
- Effondrement.
- Garantie verte.
- Responsabilité civile en qualité de propriétaire.

Une couverture étendue [1] :

- Dommages causés par un déménagement.
- Perte de liquides.
- Bris de machines (chaudières, ascenseurs, installations de climatisation, mécanismes des portes automatiques de garage...).

Option Protection Juridique[1]

- Information juridique par téléphone dans tous les domaines du droit liés à la qualité de propriétaire de l'immeuble. En prévention d'un litige, renseignement sur les droits et obligations du propriétaire en termes accessibles, orientation sur les démarches à entreprendre.
- Aide à la résolution de litiges à l'amiable : conseil juridique personnalisé, intervention auprès de la partie adverse, prise en charge des frais et honoraires liés à la résolution du litige.
- Aide à la résolution de litiges au judiciaire : défense judiciaire, prise en charge des frais et honoraires liés à la résolution du litige, suivi de l'affaire jusqu'à exécution de la décision rendue.

(1) Selon clauses et conditions au contrat.

Résumé des garanties d'Atouts Immeuble

Les éléments couverts par votre contrat[1] (Formule Étendue)

Éléments garantis	Incendie, Explosions, Événements climatiques	Vol Vandalisme	Attentats et actes de terrorisme	Dommages électriques	Dégâts des eaux	Bris de glaces	Effondrement	RC en qualité de propriétaire	Bris de machines	Protection Juridique
Biens immobiliers	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓ En option
Équipements, aménagements et embellissements immobiliers	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓ En option
Biens mis à disposition des occupants hors parties privatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓ En option
Canalisations enterrées					✓			✓		✓ En option

(1) Selon clauses et conditions au contrat.

Plus de précisions sur le contrat

Exemples de risques couverts en formule Étendue

Incendie/Explosion	Événement accidentel affectant les biens assurés
Attentat et acte de terrorisme	Acte de violence publique prémédité visant à l'instauration d'un climat d'insécurité
Événement Climatique	Condition météorologique anormale affectant les biens assurés
Vol et Vandalisme	Malveillance d'origine humaine
Dégât des eaux (dont canalisations enterrées et refoulement d'égouts)	Détérioration d'un bien due à l'action non contrôlée de l'eau
Bris de glace	Dégât subi par une pièce de verre
Dommage électrique	Dégât subi par du matériel à cause d'une source électrique défectueuse
Catastrophe naturelle et technologique	Phénomène naturel ou technologique d'ampleur affectant les biens assurés
Effondrement	Détérioration compromettant la solidité d'un bien
Bris de machine	Détérioration ou destruction d'un bien
Perte de liquide	Fuite d'un liquide affectant les biens assurés
Responsabilité Civile	Devoir de dédommager autrui pour des dommages dont vous êtes responsable

En option

Protection Juridique	Prise en charge des frais nécessaires à la défense de l'assuré

Exemples de sinistre

Un incendie d'origine électrique survient dans une chambre d'enfant dans un immeuble ancien. Le feu se propage rapidement à l'ensemble de l'appartement puis à l'étage supérieur, endommageant partiellement la toiture.

Dommages :

- Total estimé du sinistre : 220 000 €.

Au 3ème étage de l'immeuble, pendant l'absence de l'occupant de l'appartement, survient une rupture de canalisation d'alimentation.

L'eau coule pendant toute une journée, et descend les étages. On déplore des dommages dans plusieurs appartements et dans la cage d'escalier :

- Dans l'appartement du 3ème étage des détériorations immobilières 12 000 € et des embellissements 2 000 €.
- Dans les appartement sous-jacents des dommages aux embellissements pour 6 000 €.
- Dans la cage d'escalier des détériorations immobilières et des embellissements pour un total de 25 000 €.

Des malfaiteurs tentent de forcer la porte d'accès au parking pour accéder au hall de l'immeuble.

L'interphone est détruit. Les câbles de la caméra et des moniteurs sont sectionnés.

Total du sinistre : 18 000 €.

Les services inclus dans l'offre Atouts Immeuble

Crise Majeure

Avec le SERVICE CRISE MAJEURE, AXA accompagne[1] 24/7 en cas de crise majeure subie par l'immeuble.

4 prestations peuvent être conjuguées :

- Des conseils en stratégie de communication par une agence spécialisée qui vous aide à mettre en œuvre un plan de communication complet : veille médiatique, mise en place d'une cellule de crise, élaboration de communiqués à destination du grand public et des médias…
- Des informations, conseils et accompagnements juridiques.
- Une plateforme téléphonique dédiée pour gérer le surplus d'appels.
- Un soutien psychologique grâce à un service d'écoute par des psychologues 24/7 pour les personnes subissant un stress suite à l'évènement.

Entreprises Partenaires

- Avec le RÉSEAU « ENTREPRISES SERVICES » en cas de sinistre garanti, vous bénéficiez **d'un réseau de 600 entreprises partenaires** multi compétences (ex : miroitiers, peintres, serruriers...), sans vous préoccuper de la gestion du sinistre.
- AXA prend en charge toutes les étapes de vie du dossier.
- Aucune avance de frais n'est à prévoir (hormis l'éventuelle franchise).

Alerte Météo

En cas de risque météo, le propriétaire, pour son immeuble, bénéficie d'un dispositif d'information :

- **Des avis de risque météo par e-mail et SMS,** gradués en fonction du niveau de risque et, finement localisés sur les immeubles.
- Depuis l'Espace Client, **un accès à l'évolution des évènements en temps réel** sur la carte météo géolocalisée.
- **Des conseils en ligne** pour protéger les immeubles, leur matériel, les personnes et les véhicules.

(1) Dans la limite des termes et conditions des Dispositions Générales du Service Crise Majeure.
(2) Source : Analyse de la sinistralité AXA France.

Exclusions et modalités du contrat Atouts Immeuble

Principales exclusions du contrat[1]

Votre contrat n'assure pas les dommages :

- **Consécutifs à des causes non réparées d'un précédent sinistre.**
- **Relevant de l'assurance construction obligatoire.**

La Responsabilité Civile ne s'applique pas :

- **Aux dommages causés par les véhicules terrestres à moteur soumis à l'obligation d'assurance.**
- **Aux dommages causés par l'amiante, par le plomb.**

La garantie Défense - Recours ne s'applique pas pour des litiges :

- **Non liés aux risques garantis.**
- **Où l'assuré a fait volontairement des déclarations inexactes sur les faits.**

POINT D'ATTENTION :

Les montants assurés varient en fonction des garanties.

Ces montants figurent dans les Conditions particulières et générales.

Services et Sinistres[1]

Disponibilités des services :

Les services sont disponibles dès le début de la durée de vie du contrat.

Modalités en cas de sinistres :

- Vous disposez de 5 jours ouvrés pour déclarer le sinistre et 2 pour un vol.
- Prendre les mesures nécessaires pour limiter l'importance du sinistre.
- Attendre l'accord écrit d'AXA pour débuter des réparations.

En cas de résiliation[1]

Durée de vie du contrat :

- Il commence à la date d'effet indiquée au contrat. En cas de modification, les nouvelles dispositions s'appliquent aux événements survenus postérieurement à la date d'effet indiquée dans le contrat de remplacement.
  S'il s'agit d'un contrat à tacite reconduction, il est reconduit d'année en année, sauf dénonciation par l'assureur ou l'assuré.

Modalités légales de résiliation du contrat :

- La demande de résiliation peut se faire soit par lettre ou tout autre support durable, soit par une déclaration faite contre récépissé à notre siège ou auprès de l'interlocuteur AXA.
- Elle doit respecter le préavis prévu par le contrat.
- S'il s'agit d'un contrat à durée fixée par avance, les garanties cessent automatiquement à la date prévue.

Contacts services d'urgence

Numéro service Crise Majeure

01 55 92 22 95

(1) Selon clauses et conditions du contrat.

OFFRE CITOYENNE

Les atouts citoyens d'Atouts Immeuble

Confiance

- Une assurance qui protège bien c'est d'abord une assurance qu'on comprend ! Or, un Français sur trois trouve son contrat d'assurance trop compliqué[1]. **Avec AXA, vous disposez d'un document qui vous présente clairement les garanties de votre contrat** pour protéger votre immeuble.
- C'est aussi une assurance qui met tout en œuvre pour vous accompagner, au-delà de la simple indemnisation, si un évènement grave venait à survenir dans l'immeuble. Par exemple, en cas de chute d'un balcon, **AXA peut mettre en place un service d'écoute par des psychologues ou encore vous délivrer des informations juridiques...**

Prévention

- Entre 2000 et 2016, plus de 220 millions de personnes ont été affectées par les catastrophes naturelles et plus de 92 000 y ont trouvé la mort[2]. Protéger votre immeuble et ses occupants en cas de mauvaises conditions météorologiques permet d'éviter le pire ! Avec AXA, **si l'immeuble est situé dans une zone exposée, vous recevez des conseils de prévention et des alertes météo par e-mails, SMS et notifications sur 7 types de risques** (inondation, tempête, orage, canicule...).

Environnement

- En France, le logement (chauffage et électricité) représente 17% des émissions de CO_2[3].

Réaliser des travaux d'efficacité énergétique permet de maitriser son budget tout en limitant son impact sur le climat !
Avec la **garantie verte[4], AXA participe au financement d'équipements plus respectueux de l'environnement**.
Par exemple, si la chaudière fioul de l'immeuble est endommagée lors d'un incendie, AXA prend en charge une partie du financement d'une pompe à chaleur.

Solidarité et soutien à l'économie

- Parce que l'accessibilité est un enjeu pour tous, avec **Atouts Immeuble, AXA vous informe de la législation en vigueur en matière de handicap.** Tout est fait pour rendre l'immeuble accessible au plus grand nombre !

(1) Rapport Fanvoice monassurancecitoyenne.com (02.2017).
(2) notre-planete.info/terre/risques_naturels/catastrophes_naturelles.php.
(3) Statistiques.developpement-durable.gouv.fr.
(4) Selon clauses et conditions au contrat.

Votre interlocuteur AXA

OFFRE CITOYENNE

CONFIANCE, PRÉVENTION, ENVIRONNEMENT, SOLIDARITÉ : avec AXA, faites le choix d'une entreprise engagée. Nos offres citoyennes contribuent au respect de la planète, de tous et de chacun. Toutes nos actions concrètes sont à découvrir sur **axa.fr**

Réf : 974173 06 2023

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 **• AXA Assurances IARD Mutuelle -** Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. **• Juridica -** S.A. au capital de 14 627 854,68 € - RCS Versailles 572 079 150 - TVA intracommunautaire n° FR 69 572 079 150 - Siège social : 1, place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi. **Entreprises régies par le Code des assurances.**